

TERMES ET CONDITIONS

relatifs à la fourniture de services de confiance pour des certificats numériques qualifiés pour la signature à distance

Le présent document représente un contrat au sens des dispositions de l'Article 1270 du Code Civil Roumain et concerne l'utilisation d'un certificat numérique qualifié pour la signature à distance.

L'émission d'un certificat numérique implique l'acceptation par le futur titulaire du certificat numérique des Termes et Conditions relatifs à la fourniture de services de confiance pour des certificats numériques qualifiés pour la signature à distance, décrits ci-dessous. La fourniture de services de confiance par **CERTSIGN S.A.**, dont le siège social est situé à Bucarest, Sos. Oltenitei nr. 107 A, cladirea C1, etaj 1, camera 16, sector 4, enregistrée au Registre du Commerce sous le numéro J40/484/17.01.2006, numéro d'identification fiscale RO18288250, compte bancaire IBAN RO89RZBR0000060007573036 ouvert à la Raiffeisen Bank SMB, Téléphone : 0311 011 870, E-mail : office@certsign.fr, ci-après **Prestataire ou certSIGN**, est effectuée conformément au Code de Pratiques et Procédures de l'Autorité de Certification certSIGN Qualified CA, qui est considéré comme faisant partie intégrante de ces conditions.

Les politiques de certSIGN sont validées par une vérification annuelle conformément au schéma de certification LSTI-Q055 pour les fournisseurs de Services de Confiance.

1. Définitions

« **Bénéficiaire** » désigne une personne physique ou morale qui demande un certificat numérique qualifié pour un Sujet en vertu d'un contrat avec certSIGN (" Contrat "), conformément au RÈGLEMENT (UE) n° 910/2014. Dans le cas où le Bénéficiaire est une personne physique, elle aura également la qualité de Sujet.

« **certSIGN** » est un prestataire de services de confiance conformément au Règlement (UE) n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur

« **Conditions Générales** » désigne le présent document « Termes et conditions relatifs à la fourniture de services de confiance pour des certificats numériques qualifiés pour la signature à distance »

« **Services de confiance** » désigne l'émission, la révocation, le stockage et la vérification de l'état du certificat par protocole http en utilisant CRL et OCSP, la vérification de la chaîne (hiérarchie) de confiance, le tout en relation avec les certificats numériques qualifiés émis par l'Autorité de Certification « certSIGN Qualified CA ».

« **Sujet** » désigne une personne physique, titulaire du certificat numérique

« **Dispositif de Création de Signatures Électroniques Qualifiées** » (**QSCD**) est un dispositif de création de signatures électroniques qui répond aux exigences de l'Annexe II du Règlement (UE) 910/2014

« **Code de Pratiques et Procédures de l'Autorité de Certification certSIGN Qualified CA** » (« **CPP** ») désigne l'ensemble des pratiques et procédures qui régissent la fourniture et l'utilisation de services de confiance pour des certificats numériques qualifiés. Le CPP est public et est disponible à l'adresse suivante : <https://certsign.fr/document/code-de-pratiques-et-procedures-de-certsign-root-ca-g2/> .

2. Objet

Ces termes et conditions établissent les modalités de fourniture et d'utilisation des Services de confiance.

3. Durée

3.1 Ils entrent en vigueur dès l'acceptation/ signature des présentes Conditions Générales par le Sujet

3.2 Les présentes Conditions Générales restent valables pendant toute la durée de validité du certificat

4. Obligations du Sujet

Le Sujet a les obligations suivantes :

- a. Fournir des informations correctes à certSIGN lors de la demande de certificat ;
- b. Fournir à certSIGN le numéro de téléphone du dispositif mobile qui restera uniquement en possession et sous le contrôle du Sujet pendant la durée de validité du certificat. Il incombe au Sujet de prendre ses responsabilités si le dispositif mobile est perdu, volé ou accessible par une tierce personne ;
- c. En acceptant/signant les présentes Conditions Générales, comprendre que certSIGN doit vérifier l'identité du Sujet pour émettre le certificat numérique qualifié ;
- d. Prendre les mesures nécessaires pour sécuriser le code d'autorisation (afin de prévenir toute perte, altération, modification ou utilisation non autorisée) ;
- e. Utiliser le certificat numérique émis par l'Autorité de certification CERTSIGN Qualified CA avec :
 - OID : 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.2 Avec QSCD et clé générée et stockée par certSIGN pour la signature à distance, qui ne peut être utilisée que dans la relation entre le Sujet et le Bénéficiaire
 - OID : 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.1 Avec QSCD et clé générée et stockée par certSIGN pour la signature à distance ;
- selon les domaines d'application et les restrictions définies dans le CPP ;
- f. Détenir ou utiliser des ressources matérielles et logicielles nécessaires à l'utilisation des Services, en assumant toute responsabilité quant à leur fonctionnement, leur compatibilité avec les Services de confiance, ainsi qu'à leur configuration correcte ;
- g. Demander immédiatement à certSIGN de révoquer le certificat lorsque le Sujet a des raisons de croire que les données de création de la signature électronique sont connues d'une tierce personne non autorisée, ou lorsque les informations contenues dans le certificat ne correspondent plus à la réalité ;
- h. Respecter les dispositions du CPP ;
- i. Le Sujet est responsable du contenu et de la nature des documents auxquels il applique la signature électronique qualifiée.
- j. En acceptant/signant les présents Termes et Conditions, comprendre et accepter que certSIGN utilise les données du certificat pour mettre à disposition du public le Registre des certificats sous forme électronique pour la fourniture des Services de confiance ;
- k. En acceptant/signant les présentes Conditions Générales, prendre connaissance et comprendre que certSIGN conservera une copie de la pièce d'identité aux fins exclusives du provisionnement des Services de confiance. certSIGN conserve les données et les journaux liés au cycle de vie des certificats émis pendant 10 ans à compter de l'expiration du certificat.

Tout manquement du Sujet à ses obligations sera considéré comme une violation des présentes Conditions Générales.

5. Obligations de certSIGN

certSIGN a les obligations suivantes :

- 5.1 N'émettre le certificat numérique qualifié qu'après avoir identifié le Sujet, validé la demande et les informations transmises par celui-ci, conformément au CPP ;
- 5.2 Générer le certificat numérique qualifié après avoir identifié et enrôlé le Sujet dans l'application, après autorisation de la première signature.
- 5.3 Respecter les dispositions des présentes Conditions Générales et du CPP ;
- 5.4 Assurer la sécurité de ses propres systèmes informatiques utilisés pour la fourniture des Services de confiance, en utilisant des pratiques reconnues dans le domaine et recommandées par les normes applicables ;

5.5 Révoquer tout certificat conformément au CPP. certSIGN informera immédiatement le Sujet de la révocation du certificat, en indiquant les raisons ayant motivé sa décision. certSIGN enregistrera la révocation du certificat dans le Registre des certificats.

5.6 En cas de compromission des clés de l'Autorité de Certification ayant émis le certificat du Sujet, certSIGN est tenu de révoquer le(s) certificat(s) conformément au CPP.

5.7 certSIGN informera le Sujet de l'expiration de la période de validité du certificat qualifié, qui est valable pour au moins 1 an, à l'adresse électronique figurant sur le certificat au moins 30 jours avant l'expiration

6. Acceptation des certificats

Le certificat est considéré comme accepté par le Sujet dès son utilisation dans l'application ou la plateforme de signature. L'acceptation du certificat est une décision unilatérale du Sujet, antérieure à son utilisation pour toute opération cryptographique.

7. Effets de la révocation du certificat

7.1. La révocation du certificat numérique, quelle qu'en soit la raison, n'entraîne ni le remboursement de son prix ni sa réémission gratuite, mais entraîne la cessation de la fourniture des services.

7.2. Après la révocation du certificat numérique pour quelque raison que ce soit, le Sujet n'a plus le droit de l'utiliser.

8. Confidentialité. Traitement des données personnelles

8.1 « Informations Confidentielles » désignent toutes les données et/ou informations, quelle que soit leur nature, divulguées directement et/ou indirectement par le Sujet au Prestataire pendant la durée des présentes Conditions Générales, ainsi que les données et/ou informations auxquelles les Parties prennent connaissance et/ou auxquelles elles ont accès pendant l'exécution des présentes Conditions Générales, quelle que soit la forme sous laquelle les données et/ou informations sont contenues/transmises, et qu'elles soient spécifiées comme confidentielles ou non.

8.2 certSIGN s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles que dans le but de remplir les obligations découlant des présentes Conditions Générales, à les protéger et à en préserver la confidentialité.

8.3 certSIGN est exonérée de toute responsabilité en cas de divulgation d'informations confidentielles, si l'une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- l'information était légalement connue et n'était pas soumise à une interdiction de divulgation avant qu'elle ne soit communiquée par le Sujet ;
- l'information a été divulguée après avoir obtenu le consentement écrit du Sujet à une telle divulgation ;
- certSIGN était légalement tenue de divulguer l'information.

8.4. certSIGN est un responsable du traitement des données à caractère personnel.

8.5. certSIGN traite les données personnelles du Sujet en vue de la fourniture des Services de confiance conformément aux dispositions du RÈGLEMENT (UE) n° 910/2014, du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« GDPR ») et d'autres dispositions de droit de l'Union ou de droit interne applicables en matière de protection des données.

8.6. En tant que personne concernée, le Sujet dispose des droits prévus aux articles 13 à 22 du GDPR.

8.7. Pour exercer ses droits sur ses données personnelles, le Sujet peut contacter le Département de la Protection des Données Personnelles de CERTSIGN aux coordonnées suivantes :

- Adresse e-mail : dpd@certsign.fr
- Adresse postale : Bdul. Tudor Vladimirescu, nr. 29A, cladirea AFI Tech Park 1, etaj 2, Bucarest, sector 5.

8.8. Les données du certificat peuvent être divulguées à des tiers qui basent leur conduit sur les Services de confiance fournis par certSIGN (avec lesquels le Sujet utilise le certificat), et dans le cas où les tiers sont des institutions publiques,

d'autres données personnelles du document d'identité, en plus de celles du certificat, peuvent être divulguées dans le but de prouver la certification. De plus, les données peuvent être divulguées aux destinataires indiqués dans la Note d'information relative au GDPR.

8.9. Pour plus de détails sur le traitement des données personnelles par certSIGN, veuillez consulter la Note d'information relative au GDPR disponible à l'adresse suivante : <https://certsign.fr/note-informative-de-rgpd-relative-a-la-signature-electronique/>.

9. Garanties

Dans le cas où vous êtes un Consommateur, certSIGN fournit une garantie de conformité pour les Services de confiance, qui sont des services numériques ou à contenu numérique, comme suit :

Les Services sont conformes aux exigences de conformité prévues par l'Ordonnance d'urgence 141/2021.

Ainsi, les services répondent aux exigences de conformité suivantes :

- Ils respectent la description, la quantité et la qualité, y compris en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'interopérabilité, d'accessibilité, de continuité et de sécurité, ou toute autre caractéristique prévue dans les présentes Conditions Générales, le CPP et le Contrat, ou normales pour les services du même type, auxquelles le consommateur peut raisonnablement s'attendre;
- Ils correspondent à l'objet pour lequel le consommateur les demande, connu et accepté par le Prestataire, ainsi qu'aux objectifs d'une utilisation normale des services numériques du même type, compte tenu, le cas échéant, des dispositions légales ou des normes applicables ;
- Ils sont livrés avec tous les accessoires prévus dans les présentes Conditions Générales, le CPP et le Contrat, auxquels le consommateur peut raisonnablement s'attendre ;
- Ils sont fournis avec des mises à jour conformément au Contrat, compte tenu de la nature du service numérique fourni;
- Ils sont fournis dans la version la plus récente disponible au moment de la conclusion des présentes Conditions Générales ;
- Ils sont conformes pendant toute la période de prestation.

Cependant, certSIGN ne répond pas de la non-conformité des services avec les déclarations ci-dessus dans les conditions prévues à l'article 7, paragraphes (2), (4) et (6) de l'Ordonnance d'urgence 141/2021.

Le Consommateur a le droit d'invoquer la garantie légale de conformité en cas de non-conformité pendant la période de fourniture du service à partir de la date de fourniture du service. Le Consommateur doit coopérer avec le Prestataire dans la mesure du raisonnablement possible et nécessaire pour déterminer si la non-conformité a été causée par l'environnement numérique du consommateur.

La garantie légale de conformité donne au consommateur le droit : i) soit d'obtenir la mise en conformité du service dans un délai raisonnable, sans dépasser 15 jours civils à compter de la date de la demande, sans frais importants pour lui, ii) soit d'obtenir une réduction du prix proportionnelle à la diminution de la valeur du service fourni et correspondant à la période de non-conformité, en continuant à utiliser le service, iii) soit de résilier le Contrat et les présentes Conditions Générales et d'obtenir, le cas échéant, un remboursement intégral ou partiel du prix payé, correspondant à la période de non-conformité, en échange de l'abandon du service, si : i) le Prestataire n'apporte pas ou refuse d'apporter le service en conformité, ii) la non-conformité est si grave qu'elle justifie immédiatement la réduction du prix ou la résiliation du Contrat et des présentes Conditions Générales, iii) le service n'est pas encore conforme, malgré la tentative infructueuse du commerçant de le mettre en conformité ou iv) la mise en conformité est impossible ou disproportionnée.

En cas de résiliation du Contrat et des présentes Conditions Générales, le consommateur n'a plus le droit d'utiliser le service.

Dans les cas où la non-conformité est mineure, le consommateur a le droit de résilier le Contrat et les présentes Conditions Générales uniquement si le Contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

La période de garantie commence à la date à laquelle les Services de confiance sont considérés comme livrés ou à la date de leur réception par le Client. La garantie est assurée conformément à la Procédure de traitement des réclamations disponible à l'adresse suivante : <https://certsign.fr/conditions-generales-relatives-a-la-boutique-en-ligne/> , ainsi qu'aux dispositions du présent article.

10. Cessation d'applicabilité

10.1 Les présentes Conditions Générales cessent d'être applicables dans les situations suivantes : à l'expiration du certificat ; à la révocation du certificat ; au rejet de la demande de certificat ; au refus du certificat par le Sujet. En cas de violation par le Sujet de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ou du CPP, la cessation interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le Sujet d'une notification de certSIGN concernant la violation de ses obligations, à moins que cette violation ne soit corrigée pendant cette période. Si la correction n'est pas possible, la cessation interviendra immédiatement, dès la communication de la notification.

10.2 Après la cessation d'application des présentes Conditions Générales pour les raisons énoncées à l'article 10.1, certSIGN révoquera le certificat émis et non expiré, dans un délai de 24 heures maximum.

11. Responsabilité et exclusions

11.1. La responsabilité de certSIGN peut être engagée dans les conditions et limites prévues par la loi applicable, les présentes Conditions Générales et le Contrat.

11.2. certSIGN n'est pas responsable de :

(a) les dommages causés par la force majeure et/ou le cas fortuit. La force majeure est définie comme un événement imprévisible et insurmontable survenant après la conclusion du contrat, tel qu'un incendie, un tremblement de terre, toute autre calamité naturelle, ainsi que la guerre.

La circonstance relativement imprévisible et relativement invincible, n'ayant pas un caractère extraordinaire, telle que les grèves, les restrictions légales et autres événements similaires, définit le cas fortuit ;

(b) les dommages causés par une utilisation inappropriée des certificats émis (« inappropriée » signifie des situations telles que l'utilisation d'un certificat révoqué ou expiré, ou en violation de l'objet déclaré du certificat, ou en violation des obligations incombant au Sujet), le stockage de données erronées dans les bases de données de certSIGN et leur inclusion dans les certificats numériques émis au Sujet, lorsque le Sujet a déclaré que ces données sont correctes. La situation susmentionnée relève de la responsabilité du Sujet.

(c) tout acte illégal commis en utilisant les codes d'utilisation du service ;

(d) la fonctionnalité du réseau Internet utilisé par le Sujet et le contenu des informations transmises par celui-ci ;

(e) la présentation par le Sujet de données fausses, inexactes, incomplètes ou de pièces d'identité fausses ou de déclarations fausses. En cas de compromission par le Sujet du processus de vérification de l'identité, celui-ci sera seul responsable des dommages subis par le Prestataire et les tiers en raison de l'inexactitude et/ou de la fausseté des informations et documents fournis.

11.3. Dans la mesure permise par la loi, aucune des parties ne peut être tenue responsable du paiement de dommages pour des pertes indirectes, des bénéfices non réalisés, des pertes d'activités, de clients ou de données.

11.4. La responsabilité totale du Prestataire pour la couverture des dommages causés sera limitée à un maximum de 10 000 euros.

11.5. certSIGN garantit que les certificats numériques sont émis conformément aux normes de l'industrie et au Règlement 910/2014, conformément à la liste des prestataires de services qualifiés, disponible à l'adresse <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/>.

S'applique à :

OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.1/OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.2

11.6. certSIGN ne garantit pas que les certificats émis sont adaptés à toutes les opérations ou documents ou qu'ils seront automatiquement validés par tous les systèmes d'exploitation ou applications clientes s'ils ne vérifient pas conformément à la liste de confiance mentionnée ci-dessus.

12. Loi Applicable. Litiges

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi roumaine.

Tous les litiges découlant des présentes Conditions Générales seront résolus à l'amiable ou, en cas d'échec, seront soumis à la compétence des tribunaux, au siège de certSIGN, conformément à la législation roumaine en vigueur.

13. Communications

Toute communication entre les parties concernant l'exécution du présent contrat doit être transmise par écrit soit par les services postaux et de messagerie, soit par courrier électronique à l'adresse office@certsign.fr, sous réserve de confirmation écrite de la réception de la communication. Tout document écrit doit être enregistré à la fois au moment de l'envoi et au moment de la réception.

Les présentes conditions sont réputées acceptées par leur signature ou par la confirmation de leur prise de connaissance de leur contenu.

SUBJECT,

**PRESTATAIRE/FOURNISSEUR,
CERTSIGN S.A.**